

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 78034

#### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le danger de l'expansion et la force de l'État islamiste (EI) et la nécessité de l'éliminer. L'EI est aujourd'hui présent en Syrie et en Irak avec environ 30 000 combattants armés et formés, prêts à mourir en kamikaze ce qui fait de ces soldats un danger incommensurable. Les sections se multiplieraient au Liban, en Jordanie, en Arabie Saoudite, au Yémen... Ces sections seraient rejointes par d'anciens membres d'AI Quaïda et ses filières. On parle de ralliements de la part d'anciens combattants Talibans. L'EI pourrait être présente dans la Péninsule arabique mais aussi en Egypte. Le groupe extrémiste Ansar Beit AI Maqdis basé dans le Sinaï est allé chercher une aide financière des armes et des soutiens logistiques auprès de l'EI, et, en Lybie, « trois groupes distincts ont fait l'allégeance à l'EI: Barqa à l'est, Fezzan dans le désert du Sud et Tripolitania à l'Ouest » Autant d'alliances qui font craindre la force de cet État. Face à l'excroissance de cet État, il lui demande la politique qu'il va mener pour protéger les intérêts de la France, les minorités dans ces pays et notre territoire, d'exactions réfléchies par l'EI (comme Amedy Coulibaly qui revendiquait son action au nom de l'EI).

## Texte de la réponse

Daech contrôle toujours une partie importante de la Syrie et de l'Irak. A ce jour, l'emprise territoriale de Daech en dehors du Levant reste limitée, mais plusieurs groupes terroristes de faible envergure - pour certains extérieurs à la région - ont prêté allégeance à Daech, espérant ainsi obtenir une plus grande visibilité médiatique. Au plan militaire, la France prend toute sa part à la coalition internationale, avec l'opération Chammal en Irak qu'elle conduit à la demande des autorités irakiennes. L'offensive d'envergure lancée par Daech à l'été 2014 a été stoppée, des territoires conquis ont été repris, mais le groupe a récemment démontré, à Ramadi et à Palmyre, qu'il était toujours capable de mener des offensives importantes, en profitant des faiblesses des forces de sécurité. En Syrie, la France soutient l'opposition modérée qui a permis de repousser Daech de Kobané notamment. Aux Nations unies, la France s'est activement impliquée pour une meilleure prise en compte du phénomène des combattants terroristes étrangers en soutenant l'adoption des résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité. Afin de mobiliser la communauté internationale pour la protection des « victimes d'attaques ou d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient », la France a convoqué une réunion ministérielle du Conseil de sécurité le 27 mars et proposé l'élaboration d'une charte d'action pour faciliter le retour des personnes déplacées et préserver la diversité du Moyen-Orient. La France rappelle dans toutes les enceintes que seule une solution politique durable en Syrie comme en Irak est à même de réduire durablement l'extrémisme dans ces deux pays. En Irak, cela signifie la mise en oeuvre du programme de réconciliation nationale porté par le Premier ministre Haïder al-Abadi et le rétablissement de l'Etat de droit. En Syrie, cela implique la mise en place d'une transition politique fondée sur le communiqué de Genève. Le refus de toute transition politique de la part de Bachar el-Assad et la répression brutale de sa population depuis quatre ans alimentent en effet la radicalisation. La réunion ministérielle restreinte de la coalition internationale contre Daech, que la France a accueilli le 2 juin à Paris, a été l'occasion de rappeler ces messages et de réaffirmer l'unité et la détermination de la communauté internationale à lutter contre les terroristes fanatiques de Daech. Au plan

national, le gouvernement a adopté le 23 avril 2014 un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, dont la mesure phare a été la création d'un numéro vert pour signaler les risques de départ pour la Syrie (plus de 2000 appels reçus). La loi adoptée le 13 novembre 2014 a créé une procédure d'interdiction de territoire, et permet de bloquer de manière ciblée les sites internet faisant l'apologie du terrorisme et de réprimer l'entreprise individuelle terroriste. Enfin, à la suite des attentats de Paris, le gouvernement a annoncé le renforcement important des moyens affectés à la lutte antiterroriste (2700 emplois et près de 500 millions d'euros pour les trois prochaines années), un nouveau cadre juridique pour l'action des services de renseignement, une action renforcée pour mieux détecter et contrer le phénomène de radicalisation.

#### Données clés

Auteur: M. Jacques Bompard

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 78034 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>14 avril 2015</u>, page 2751 Réponse publiée au JO le : <u>16 juin 2015</u>, page 4480